

Participation à une activité pédagogique à distance

INFORMATIONS ESSENTIELLES ET MODALITÉS

- Les étudiantes et les étudiants inscrits à une activité pédagogique à distance **n'ont jamais à se déplacer pour être physiquement présents sur un campus ou dans un centre universitaire de formation**. Par conséquent, toutes les activités ainsi que toutes les évaluations s'effectuent par voie électronique.
- Un horaire est annoncé pour les activités pédagogiques à distance avec des heures et des jours précis. Il s'agit là de moments où toutes les étudiantes et tous les étudiants doivent être disponibles pour participer à des séances de téléprésence.
- Bien qu'elles ne soient normalement pas prévues chaque semaine, plusieurs séances de téléprésence sont obligatoires. Il est donc impératif que celles et ceux qui s'inscrivent à une activité pédagogique à distance disposent d'un ordinateur et de périphériques qui répondent aux exigences minimales, avec notamment une connexion Internet haute vitesse, un micro-casque et une webcam.
- Dans le cadre de certaines activités pédagogiques, il est possible que vous ayez à enregistrer une séquence vidéo. En conséquence, vous devez avoir à disposition une caméra, connaître son fonctionnement et la façon de télécharger une vidéo.
- Une page web a été créée à [votre intention](#)/ Vous pourrez y prendre connaissance d'informations supplémentaires importantes et d'exigences techniques plus précises. Aussi, cette page permet d'accéder à des tests techniques afin que vous puissiez vérifier à l'avance si votre ordinateur est prêt pour les activités de téléprésence.